



Votre commune vous aide ! pour l'année scolaire 2023-2024

**A partir du 1^{er} octobre 2023, la municipalité aide les jeunes théodosiens
à pratiquer des activités extrascolaires.**

Conditions d'éligibilité :

- Avoir moins de 18 ans
- Habiter à Thieux
- Etre inscrit dans une association sportive ou culturelle.

Cette participation financière aux familles représente **30€ par enfant et par an** pour la participation aux frais d'inscription à une seule activité.

Elle représente une participation aux frais d'adhésion et de licence à une association sportive ou culturelle pour l'année scolaire 2023-2024.

La participation de 30€ sera attribuée, sans conditions de ressources, sur présentation du dossier de demande d'aide, dûment complété.

Le montant de l'aide ne pourra pas dépasser le montant des frais engagés.

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Cout de l'inscription annuelle : _____

Nom de l'association / nature de l'activité : _____

Justificatifs à fournir :

- Justificatif d'inscription (licence ou attestation de paiement)
- Pièce d'identité du demandeur et d'un parent
- Justificatif de domicile
- Relevé d'Identité Bancaire